

**POIRAY JOAILLIER SA**  
**Société Anonyme au capital de 7 310 666,25 Euros**  
**Siège social : 2 rue de Bassano 75116 Paris**  
**380 345 256 RCS PARIS**

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 6 FEVRIER 2013**

**ORDRE DU JOUR**

- Ratification de la nomination de Madame Elisabeth BAUR en qualité de nouvel Administrateur ;
- Nomination de Monsieur Alain DUMENIL en qualité de nouvel Administrateur ;
- Nomination de Monsieur Patrick ENGLER en qualité de nouvel Administrateur ;
- Nomination de Madame Laurence PHILIPPON en qualité de nouvel Administrateur ;
- Pouvoir en vue des formalités.

**TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS**

**PREMIERE RESOLUTION** (*Ratification de la nomination de Madame Elisabeth BAUR en qualité de nouvel Administrateur*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément aux dispositions de l'article L.225-24 du Code de Commerce, ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 6 mars 2012, aux fonctions d'Administrateur de Madame Elisabeth BAUR, en remplacement de Monsieur Alain DUMENIL, démissionnaire.

En conséquence, Madame Elisabeth BAUR exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mars 2012.

**DEUXIEME RESOLUTION** (*Nomination de Monsieur Alain DUMENIL en qualité de nouvel Administrateur*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de Commerce, décide de nommer Monsieur Alain DUMENIL en qualité de nouvel Administrateur pour une période d'un exercice, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

**TROISIEME RESOLUTION** (*Nomination de Monsieur Patrick ENGLER en qualité de nouvel Administrateur*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de Commerce, décide de nommer Monsieur Patrick ENGLER en qualité de nouvel Administrateur pour une période d'un exercice, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

**QUATRIEME RESOLUTION** (*Nomination de Madame Laurence PHILIPPON en qualité de nouvel Administrateur*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de Commerce, décide de nommer Madame Laurence PHILIPPON en qualité de nouvel Administrateur pour une période d'un exercice, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

**CINQUIEME RESOLUTION** (*Pouvoirs*)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.